

*J'avance avec
la Région
Centre* ”



**Aide au 1^{er}
équipement
professionnel
pour les lycéens**
2011/2012



Plus qu'une Région,
une chance

Édito



L'enseignement professionnel fait l'objet de tous nos soins. C'est un enseignement tout à fait essentiel pour le développement économique et artisanal de notre région. Il donne en outre les moyens à de nombreux jeunes diplômés de réussir dans de bonnes conditions leur insertion sur le marché du travail.

La Région Centre s'engage résolument en faveur de l'égalité des chances, qui est la clef d'un développement durable et harmonieux de notre territoire. Parce que les équipements nécessaires à certains diplômés sont coûteux, nous avons choisi de prendre en charge une partie de cet investissement afin de soulager les familles au moment de la rentrée scolaire.

Cette aide concerne toutes les filières de l'enseignement professionnel où est exigé un équipement particulier. L'objectif de ce dispositif est de faciliter l'accès à ces équipements (outillage, tenue de travail) afin d'accompagner l'effort de ces jeunes et de leurs familles et de promouvoir ces filières de formation.

Ainsi, dans de nombreuses sections professionnelles, les jeunes lycéens et apprentis vont recevoir un chèque régional d'aide au premier équipement.

À tous ces jeunes, je souhaite une bonne année scolaire !

François Bonneau
Président de la Région Centre

Tous les lycéens

POUR QUI ?

Tous les lycéens inscrits :

- En 1^{re} année de CAP et CAPA et Bac Professionnel 3 ans
- En 2nde spécifique : hôtellerie, topographie, vêtements (BTn ou BT en 3 ans)
- Dans une des filières suivantes : Agriculture - Alimentation - Arts et spectacles, communication - Bâtiments, travaux publics - Bois et matériaux -

Cuir, textile, habillement - Électricité, électronique - Hôtellerie, restauration, tourisme - Industries de transformation - Industries graphiques - Propreté, sécurité, autres services - Réparation automobile - Santé - Services sociaux, autres services aux particuliers - Transport, logistique - Travail des métaux, mécanique.

POURQUOI ?

La formation que vous avez choisie nécessite l'acquisition d'outillages, de vêtements ou d'équipements spéciaux dont le coût est plus ou moins important

selon les sections ; le Conseil régional du Centre aide votre famille pour l'achat de votre équipement professionnel.

COMBIEN ?

La somme allouée est une aide partielle et non une prise en charge totale du coût réel de l'équipement professionnel. En revanche, cette aide est accordée à tous les lycéens, sans condi-

tion de ressources. Le coût de l'équipement varie suivant la section professionnelle. Le montant de l'aide est compris entre 25€ et 200€, selon la formation suivie.

COMMENT ?

Votre inscription dans l'une des filières mentionnées ci-dessus, validée par votre établissement, nous permettra d'adresser directement à votre responsable légal (père, mère, tuteur) l'aide régionale au 1^{er} équipement par

lettre-chèque, en une seule fois, entre **novembre et décembre 2011**. Cette plaquette contient un coupon-réponse détachable à compléter et à remettre à votre établissement.

DES QUESTIONS, DES RÉPONSES ?

• **Un lycéen résidant hors de la région Centre peut-il obtenir l'aide régionale au 1^{er} équipement ?**

Oui, tous les lycéens qui sont inscrits dans un établissement de formation de la région Centre (lycée public ou privé sous contrat, de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture) et qui suivent l'une des formations concernées, ont droit à cette aide.

• **Un lycéen redoublant peut-il bénéficier de l'aide régionale au 1^{er} équipement ?**

Oui, mais seulement s'il suit une formation nécessitant un équipement différent.

• **Un lycéen qui change de formation en cours d'année peut-il prétendre de nouveau à l'aide régionale au 1^{er} équipement ?**

Oui, s'il n'a pas encore perçu d'aide (formation non concernée).

Non, s'il a déjà perçu l'aide pour l'année scolaire en cours.

• **Pourquoi les filières secrétariat et comptabilité ne sont-elles pas retenues ?**

Il n'est pas demandé, dans ces formations dites tertiaires d'acquérir un équipement particulier.

Il en est de même pour la formation vente-action marchande.

Les informations recueillies font l'objet de la gestion de l'aide au 1^{er} équipement professionnel. Conformément à la loi «Informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser par mail à info-cnif@regioncentre.fr

AGRICULTURE

Agroéquipement	BPR3A	100 €
Alimentation, Bio industrie, laboratoire	BPR3A	30 €
Technicien en expérimentation animale	BPR3A	50 €
CGEH conduite et gestion de l'exploitation hippique	BPR3A	120 €
CGEA option systèmes à dominante cultures	BPR3A	60 €
CGEA spécialité système à dominante élevage	BPR3A	90 €
CGEA Vigne et vin	BPR3A	100 €
Dévlpt : gestion petite exploitation rurale - TOM	CAP	100 €
Fleuriste	CAPA	25 €
Forêt	BPR3A	140 €
Production horticole florale et légumière	CAPA	60 €
Production horticole florale légumière	BPR3A	60 €
Soigneurs d'équidés	CAPA	120 €
Technicien conseil vente en animalerie	BPR3A	25 €
Technicien conseil vente en produits horticoles et de jardinage	BPR3A	25 €
Technicien vente et conseil qualité produit alimentaire	BPR3A	25 €
Travaux et gestion des espaces naturels ruraux	BPR3A	130 €
Travaux paysagers	CAPA	70 €
Aménagement paysagers	BPR3A	80 €

ALIMENTATION

Bio industrie de transformation	BPR3	35 €
Cuisine	CAP	90 €
Boulangier	CAP	50 €
Pâtissier	CAP	50 €

ARTS ET SPECTACLES COMMUNICATION

Photographie	BPR3	100 €
--------------	------	-------

BÂTIMENTS, TRAVAUX PUBLICS

Carreleur, mosaïste	CAP	50 €
Travaux publics	BPR3	50 €
Constructeur en béton armé bâtiment	CAP	50 €
Maçon	CAP	50 €
Constructeur ouvrage du bâtiment en aluminium, verre et matériaux de synthèse	CAP	40 €
Ouvrage du bâtiment : aluminium, verre, matériaux de synthèse	BPR3	40 €
Ouvrage du bâtiment : métallerie	BPR3	25 €
Installateur sanitaire	CAP	50 €
Installateur système énergétique climatique	BPR3	50 €
Installateur thermique	CAP	50 €
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	BPR3	50 €
Technicien froid conditionnement	BPR3	50 €
Aménagement et finitions du bâtiment	BPR3	50 €
Couvreur	CAP	65 €
Maintenance bâtiments de collectivité	CAP	50 €
Peintre applicateur de revêtements	CAP	50 €
Tailleur pierre, marbrier bâtiment, décoration	CAP	65 €
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre	BPR3	50 €
Technicien du bâtiment : option assistant architecte	BPR3	50 €
Technicien du bâtiment : option études et économies	BPR3	50 €
Topographe géomètre	BPR3	40 €

BOIS ET MATÉRIAUX ASSOCIÉS

Artisanat et métiers d'art : option ébéniste	BPR3	70 €
Artisanat et métiers d'art : option tapisserie ameublement	BPR3	70 €
Agencement de l'espace architecturale	BPR3	70 €
Constructeur bois	BPR3	70 €
Ébéniste	CAP	70 €
Menuisier agenceur	BPR3	70 €
Menuisier fabricant de menuiserie mobilier et agencement	CAP	70 €
Menuisier installateur	CAP	70 €
Tapissier(e) d'ameublement en siège	CAP	50 €
Technicien de fabrication bois et matériaux associés	BPR3	50 €

CUIR, TEXTILE, HABILLEMENT

Métiers de la mode - vêtement flou	CAP	30 €
Métiers de la mode	BPR3	30 €
Métier du cuir : maroquinerie	BPR3	30 €
Métiers de la mode - vêtement	BPR3	30 €

ÉLECTRICITÉ, ÉLECTRONIQUE

Électrotechnique énergie équipement communicants	BPR3	65 €
Préparation et réalisation ouvrages électriques	CAP	50 €
Systèmes électroniques numériques	BPR3	50 €

HÔTELLERIE, RESTAURATION, TOURISME

Agent polyvalent de restauration	CAP	50 €
Hôtellerie	SECBTn	160 €
Restaurant	CAP	80 €
Restauration	BPR3	160 €
Service en brasserie, café	CAP	50 €

INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

Conduite système industriel (1 ^{ère} année commune)	CAP	35 €
Employé technique de laboratoire	CAP	35 €
Plastiques composites	BPR3	55 €
Plasturgie	CAP	55 €
technicien modeleur	BPR3	35 €

INDUSTRIES GRAPHIQUES

Artisanat et métiers d'art : communication visuelle pluri-média	BPR3	35 €
Artisanat et métiers d'art : merchandising visuel	BPR3	50 €
Artisanat et métiers d'art : métier de l'enseigne et de la signalétique	BPR3	60 €
Décoration en céramique	CAP	60 €
Production graphique	BPR3	35 €
Production imprimée	BPR3	35 €

PROPRETÉ, SÉCURITÉ, AUTRES SERVICES

Agent de sécurité	CAP	35 €
Sécurité prévention	BPR3	35 €
Assistant en milieu familial et collectif	CAP	35 €
Environnement nucléaire	BPR3	25 €
Hygiène environnement	BPR3	35 €
Maintenance et hygiène des locaux	CAP	35 €

RÉPARATION AUTOMOBILE

Construction des carrosseries	BPR3	50 €
Peinture en carrosserie	CAP	50 €
Réparation carrosserie	BPR3	50 €
Réparation des carrosseries	CAP	50 €
Maintenante des véhicules option véhicules particuliers	BPR3	50 €
Maintenante des véhicules option véhicules industriels	BPR3	50 €
Maintenance des véhicules option motocycles	BPR3	50 €
Mécanique maintenance option A : véhicule particulier	CAP	50 €
Mécanique maintenance option B : véhicule industriel	CAP	50 €
Mécanique maintenance option D : motocycles	CAP	50 €
Vendeur - magasinier pièces automobiles	CAP	30 €

SANTÉ

Prothésiste dentaire	BPR3	90 €
Prothésiste dentaire	CAP	90 €

SERVICES SOCIAUX, AUTRES SERVICES AUX PARTICULIERS

Accompagnement soins et services à la personne option à domicile	BPR3	30 €
Accompagnement soins et services à la personne option en structure	BPR3	30 €
Aide soignant(e)	NIVEAU 5	30 €
Coiffure	CAP	195 €
Esthétique cosmétique parfumerie	BPR3	175 €
Petite enfance	CAP	30 €
Services aux personnes et aux territoires	BPR3	30 €
Service de proximité vie locale	BPR3	30 €
Service en milieu rural	CAPA	30 €

TRANSPORT LOGISTIQUE

Agent accueil conduite routière - transports de voyageurs	CAP	30 €
Agent d'entrepôt et messagerie	CAP	30 €
Logistique	BPR3	30 €
Conducteur routier marchandises	CAP	30 €
Conducteur transport routiers marchandises	BPR3	30 €
Transport	BPR3	30 €

TRAVAIL DES MÉTAUX, MÉCANIQUE

Art et techniques de la bijouterie - joaillerie option bijouterie-joaillerie	CAP	200 €
Étude et définition de produits industriels	BPR3	40 €
Réalisation en chaudronnerie industrielle	CAP	40 €
Serrurier métallier	CAP	40 €
Technicien en chaudronnerie industrielle	BPR3	50 €
Fonderie	BPR3	50 €
Technicien outilleur	BPR3	50 €
Technicien usinage	BPR3	50 €
Mise en oeuvre matériaux céramiques	BPR3	40 €
Maintenance équipements industriels	BPR3	50 €
Maintenance matériels option parcs et jardins	BPR3	50 €
Maintenance matériels option parcs et jardins	CAP	50 €
Pilotage système production automatisée	BPR3	40 €
Microtechniques	BPR3	50 €
Production mécanique option décolletage	BPR3	50 €

Formulaire à remplir pour bénéficier de « l'aide régionale au 1^{er} équipement professionnel » versée par le Conseil régional du Centre et à retourner à votre établissement avant le 30 septembre 2011

CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

Je soussigné (e) :

M. Mme Mlle

Nom

Prénom.....

Adresse.....

CP - VILLE

Agissant en qualité de :

père mère tuteur* élève majeur

(*joindre impérativement une copie de la décision administrative ou de justice)

de l'ÉLÈVE :

Nom

Prénom.....

Diplôme préparé.....

.....

Autorise l'établissement désigné ci-dessus à transmettre au Conseil régional du Centre mes coordonnées (nom- prénom et adresse complète) et les pièces complémentaires nécessaires (*) afin de recevoir à mon domicile le versement par lettre-chèque de l'Aide régionale au 1^{er} équipement professionnel, entre novembre et décembre 2011.

Si les pièces complémentaires sont absentes, j'autorise le Conseil régional du Centre à en faire la recherche auprès des autorités compétentes.

Date et signature :



**Direction des Lycées et
de l'Action Éducative
Cellule Égalité des changes
et Accompagnement Éducatif**

Tél. : 02 38 70 33 13 ou 31 32

Fax : 02 38 70 28 07

aidepremierequipement@regioncentre.fr

Conseil régional du Centre

9 rue Saint-Pierre-Lentin
45041 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 70 30 30

Fax : 02 38 70 31 18

www.regioncentre.fr